

RÉUNION D'ÉTAPE

22 MAI 2023 - BRAM

AMI solarisation de toitures publiques / Foncier public



RAPPEL DE LA MISSION

LOGIQUE DE L'OPERATION

- Répondre aux enjeux de production ENR
 - Mutualisation entre projet afin de maximiser le nombre de toitures
 - Péréquation de raccordement (travail en cours avec ENEDIS - AIP?)
 - Intégrer le plus de toitures
-

L'OPÉRATEUR AURA À SA CHARGE

- les formalités administratives (bail, autorisation...)
 - les études préalables spécifiques (cas par cas)
 - Bail ou convention
 - demandes d'autorisation d'urbanisme
 - demandes de raccordement
 - contrat d'achat
 - l'exploitation et l'entretien
-



CANDIDATURE





PLANNING

1/ LANCEMENT AMI

2/ ETUDE / VISITE DES CANDIDATS

3/ REMISE DES OFFRES

4/ ETUDE DE LA CONFORMITE

5/ SELECTION D'1 OU PLUSIEURS CANDIDATS

6/ NEGOCIATION

7/ CHOIX DU CANDIDAT

8/ CONVENTION CCPLM

9/ CONVENTION/BAIL

COMMISSION DE SELECTION (1 À 6)

4 du Conseil Communautaire
4 commission env.

1 représentant
par établissement public

1 technicien CCPLM

1 technicien ECLR

COMMISSION (7)

Maires des communes concernées

PROPOSITION JUGEMENT DES OFFRES

LOYER PAR TOITURE OU OMBRIERE

40

QUALITE TECHNQUE DE LA PROPOSITION

30

CITOYENNETE

15

DELAIS D'EXECUTION

10

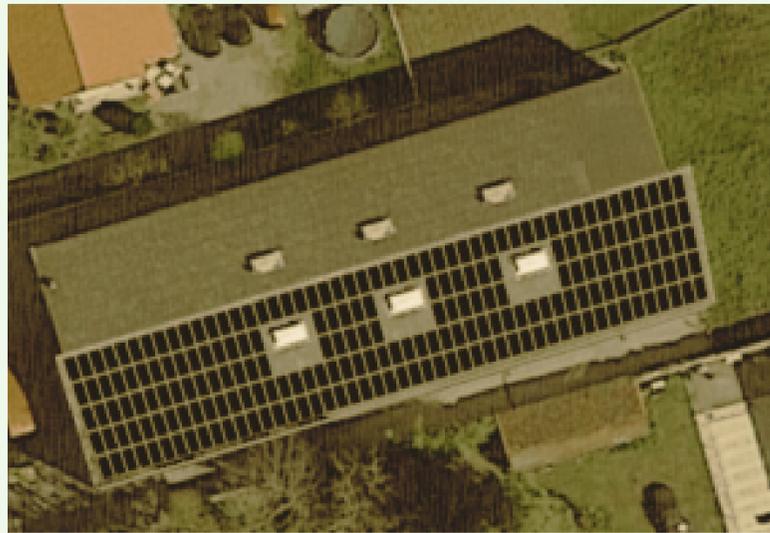
INNOVATION / AUTOCONSOMMATION

5

Une phase de négociation est possible en fonction du nombre de réponse et de leur contenu



Question : Répartitions tranches ?



Tranche 1 (Ferme)

Liste principale
(20KWc et plus)



Tranche 2 (optionnelle)

Toitures -20KWc

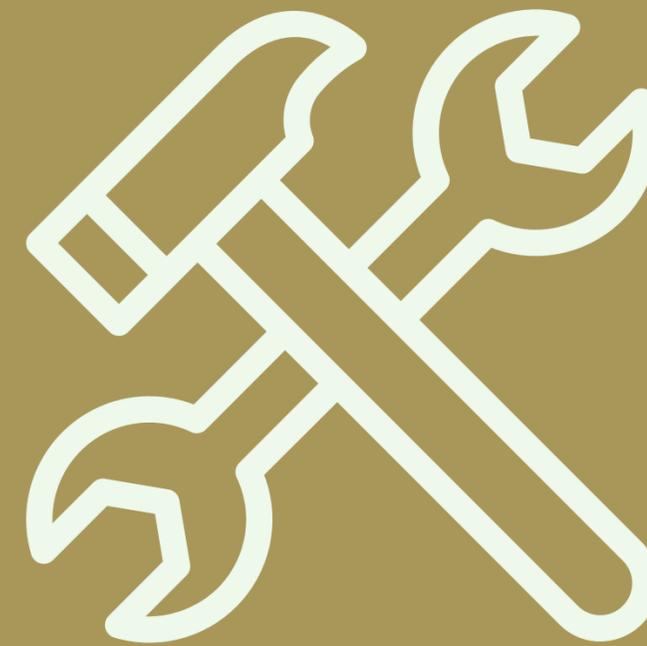


??

Ombrières



ASPECTS TECHNIQUES



CONTRAINTE UDAP



POUR LES COMMUNES AVEC
MONUMENTS CLASSÉS OU INSCRITS

- Bacs aciers ou intégration
- Panneaux anti-reflet
- Pas de lignes argentés
- Sans effet à facette
- Cadre sombre
- Couvrir l'intégralité du pan*

Fanjeaux - Plaigne - Montréal ...

Exemple



INFORMATION : OBLIGATION ERP

Systeme photovoltaïque : **23kg/m²** (15kg sans bac acier)



GROUPE 1

ERP cat. 1/2/3/4

obligation de :

- contrôle technique
- attestation solidité à froid (SDIS)



GROUPE 2

ERP cat. 5

INFORMATION : ETUDE TECHNIQUES OU STRUCTURELLES

Panneau seul 15kg/m² / panneau + bac acier 23kg/m²

CAS 1

Toit en tuiles
env. 50kg/m²

CAS 2

**Tôle
fibrociment**
< à 20kg/m²

CAS 3

Bac acier
8kg/m²

CAS 4

Toit terrasse
> toiture récente : pas de problème
> toit ancien : vérifier son éligibilité à supporter le poids

LES OMBRIERES

- Structures bois
- Jusqu'à 500KWc
- Parking stade...
- Cadre sombre
- Aménagement paysager



DESAMIANTAGE



En France, l'usage de l'amiante est interdit depuis 1997. Dès 1996, les pouvoirs publics ont mis en place un dispositif réglementaire destiné à protéger la population exposée. Ce dispositif est désormais intégré dans le code de la santé publique et du travail.

- Faire réaliser un repérage ou diagnostic amiante (repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux, diagnostic avant démolition, diagnostic en cas de vente),
- Faire réaliser un examen visuel après travaux de retrait d'amiante,
- Constituer et tenir à jour un dossier technique amiante

Exemple :

Commune	Bâtiment	Loyer prévisionnel sur 20ans	Devis ECE désamiantage	Loyer final	Loyer total commune
Belpech	Salle polyvalente	38 224 €	29 563,80 €	8 660 €	99 566 €
Belpech	Centre de secours	9 840 €	11 299,00 €	-1 459€	
Fanjeaux	Salle des fêtes	33 520 €	14 974,91 €	18 545,09 €	56 345 €
Generville	Salle des fêtes	15 568 €	10 599,80 €	4 968, 20 €	4 968,20 €

ORIGINE DU MATERIEL



Deux réponses :

- 1 libre
- 1 réponse favorisant du matériel français ou européen

DURÉE D'EXPLOITATION



- Minimum (= durée du contrat d'achat) : 20 ans
- Pour que ce soit économiquement viable, ce sera probablement des baux ou convention sur **25 à 30 ans**



Info :
**Proposition du
candidat**

DÉMANTELEMENT

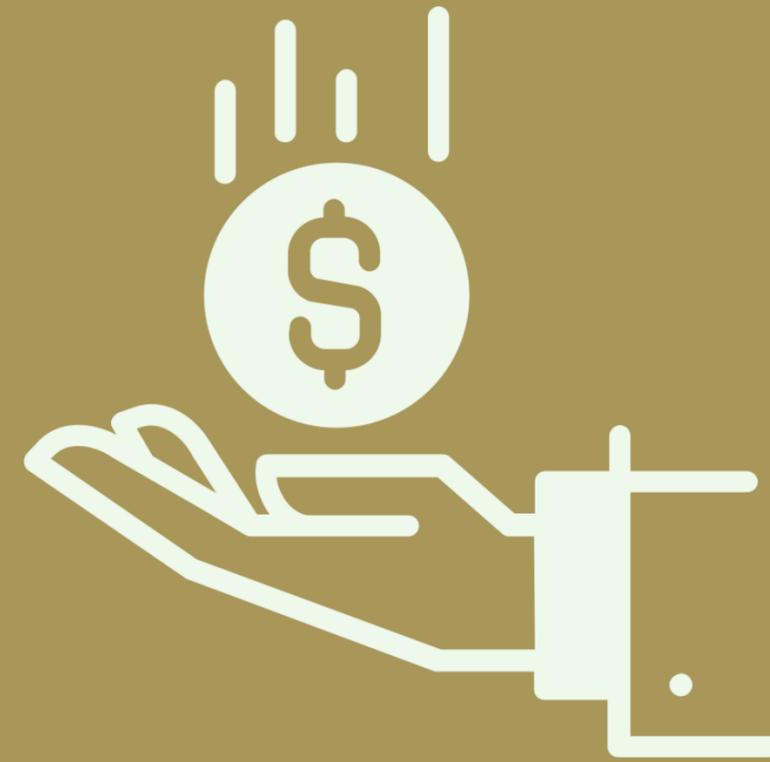
Laisser le choix aux communes 2ans avant la fin du bail :

- Démantèlement : OUI / NON
- Transfert à la commune : OUI / NON
- Re-signer pour une durée ?? : OUI / NON

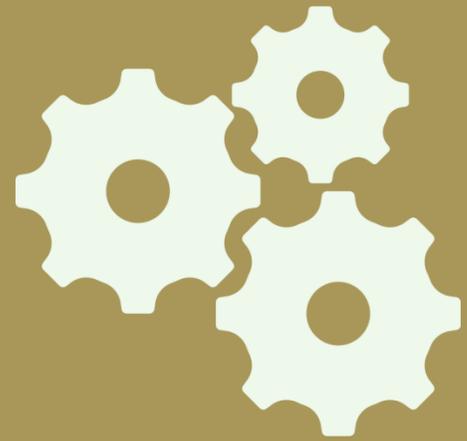




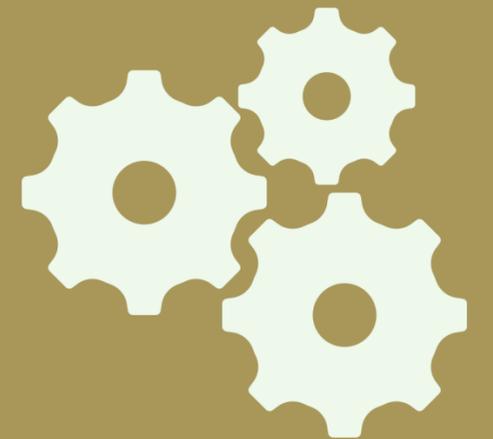
ASPECTS FINANCIERS



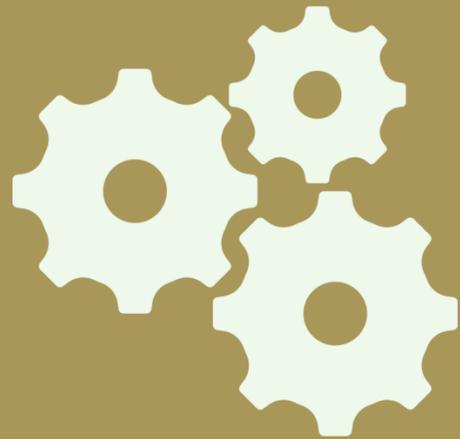
Loyer espéré



Entre 3 et 5€/m² par an



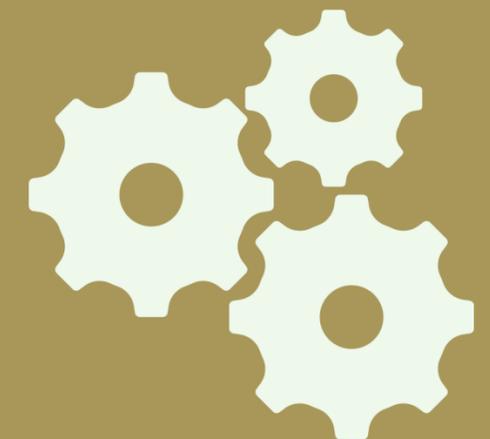
Mise en service



BESOIN D'INGÉNIERIE POUR SUIVRE L'AMI

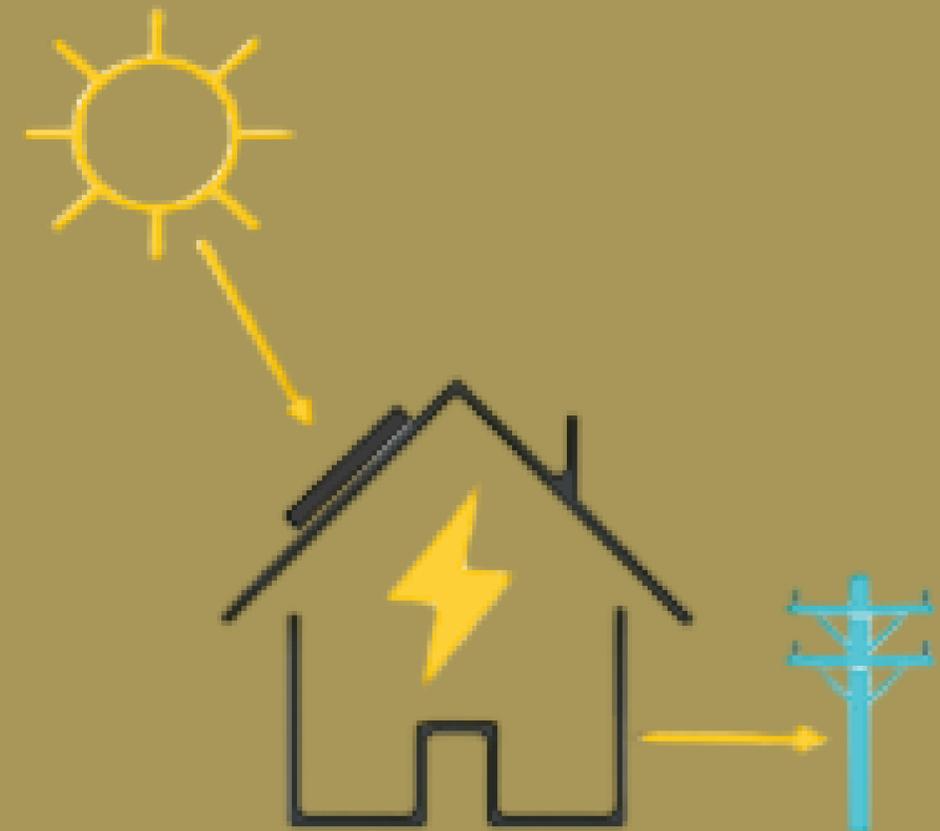
Contribution forfaitaire de mise en service
au profit de la CCPLM

10€/kwc



AUTOCONSOMMATION

Laisser une possibilité sur
l'innovation et
l'autoconsommation





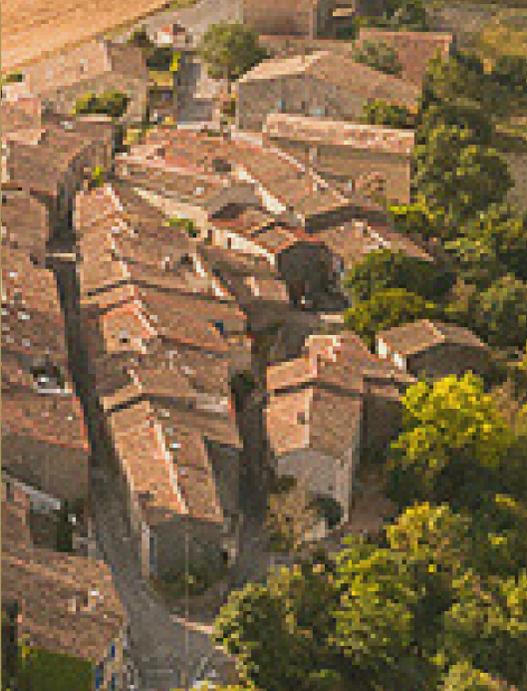
GOUVERNANCE





PLACE DU TERRITOIRE

Laisser de la place aux collectivités, juger et/ou négocier les propositions des candidats.



Merci de votre attention et participation

E-MAIL

romane.bes@ccplm.fr

commune-de-cazalrenoux@orange.fr

louise.balmer@ec-lr.org

cpte@ccplm.fr

